

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME

ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

déjà à Monsieur NADAL Jean

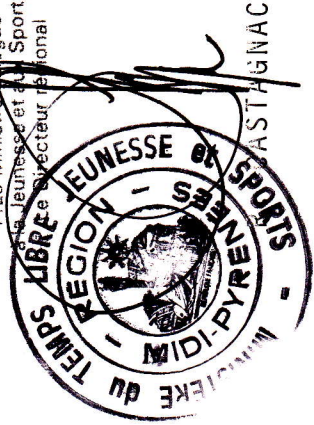
en application de l'arrêté ministériel du 12 novembre 1969

A Toulouse le 12 novembre 1985

Pour certification conforme :

Le titulaire,

P/Le Ministre Délégué
à la Jeunesse et aux Sports
Libre Directeur Régional



N° 517657285